

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20171207_7 du 7 décembre 2017

Direction des Finances

L'an deux mille dix sept, le sept décembre , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 1 décembre 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Louis PROTON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christian AMBARD pouvoir à Louis PROTON

François-Noël BUFFET pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christine CHALAND

Alain GODARD pouvoir à Damien BERTAUD

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 27/11/2017

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2017, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport – soutien aux clubs

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
CAMO	Aide à la participation des compétiteurs au championnat du Monde de Nunchaku et au Grand Prix d'Europe les 18 et 19 mars 2017 à Maurepas (78)	94,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation des trampolinistes au championnat de France « Individuel » et « Synchronisés » de trampoline et aux Masters Elite les 2 juin à Niort (79) et les 6 et 7 mai 2017 à Lons le Saunier (39)	487,00 €
P.L.O. Patronage Laïque Oullins	Section « GRS ». Aide à la participation des gymnastes à la finale nationale UFOLEP GRS les 20 et 21 mai 2017 à Lormont (33)	582,00 €
CASCOL Boules	Aide à la participation de 4 équipes « quadrettes » au championnat de France UFOLEP de boules lyonnaises les 24 et 25 juin 2017 à Saint Chamond (42).	100,00 €
P.L.O. Patronage Laïque Oullins	Section « Twirling Bâton ». Aide à la participation des gymnastes au championnat national UFOLEP les 1 ^{er} et 2 juillet 2017 à La Chapelle d'Armentières (59).	636,00 €
P.L.O. Patronage Laïque Oullins	Section « Natation Synchronisée ». Aide à la participation de 3 nageuses au championnat de France « Masters » de natation synchronisée et au championnat du Monde FINA les 24 et 25 juin 2017 à Paris et du 7 au 13 août 2017 à Budapest.	374,00 €
CASCOL Pétanque	Aide à l'organisation du concours de pétanque « Grand Prix de la Ville d'Oullins » le 23 septembre 2017 à Oullins.	550,00 €
E.C.D.O. Etoile Cycliste Duquesne Oullins	Aide à l'organisation des festivités liées au 70 ^{ème} anniversaire du club le 13 octobre 2017.	400,00 €
	TOTAL	3 223,00 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
65 421 6574	Dispositif Ville, Vie, Vacances

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO	Projet : journées sportives été	650,00 €
	TOTAL	650,00 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 422 Article 6574	Projet Fonds d'Initiatives Locales

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANTS
Foyer ADOMA	Soutien à la mise en œuvre de la fête de fin d'année du foyer	400,00 €
Le P'tit jardin de la Saulaie	Réfection des bacs à culture et renouvellement du matériel	267,00 €
Foyer socio-éducatif du collège de la Clavelière	La rencontre par les jeux de sociétés	400,00 €
	TOTAL	1 067,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 4 940,00 € (quatre mille neuf cent quarante euros).

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2017, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le sept décembre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).